

Comité des études  
Séance du 3 novembre 2025

Compte-rendu n°3

## Étaient présents à l'ouverture de la séance :

### Collège A

M. Apostolidis Thémistoklis  
M. Sébastien Gadal  
Mme Sara Greaves  
Mme Núria Gala  
Mme Luciani Sabine

### Collège B

M. Christian Bonnet  
M. Antoine Grandclément  
M. Vincent Laperriere  
Mme Odile Thuilier

### Collège IATSS

M. Arnaud Gastigar  
M. Rémy Grange

### Collège usagers

*Aucun*

**Excusés :** Mme Hye-Gyeong De Crescenzo, Mme Carine Ferradou (procuration à Mme Odile Thuilier), Mme Olga Lizzini, Mme Nadia Mesli (procuration à Mme Núria Gala), M. Philippe Vitale.

## 14 membres élus présents ou représentés

**Étaient présents - Invités permanents :** Mme Laurène Ciccolini, Mme Mélanie Hanquart, Mme Hélène Herbreteau, Mme Christine Jollois, M. Fabrice Pellerin, Mme Gaëlle Sannier, Mme Marion Vieu.

**Étaient présents – Directeurs et représentants de départements :** Mme Florence Bancaud, M. Raphaël Orgeolet, Mme Gaelle Viard.

## Ordre du jour

1. Informations
  - Bilan de la rentrée  
*Interventions de mélanie Hanquart et de Christine Jollois*
  - Lancement de la campagne CGEV (critères généraux d'examen de vœux)
  - Lancement de la campagne FIP (Fonds d'Investissement Pédagogique)
  - Calendrier des instances 2025-2026
2. Validation du compte rendu précédent (délibération)
3. Campagne des tarifications formation continue et initiale (délibération)
4. Préparation à la campagne de MOF :
  - PPO et TEDS
  - Création de parcours pour l'Ex PROMEEF

- Licences : rythme soutien et intensif

## §

**Le présent compte rendu de séance s'accompagne d'un diaporama.**

### **Ouverture de séance**

Núria Gala, Directrice adjointe chargée de la formation, ouvre la séance à 10h00. Elle rappelle l'importance et l'intérêt de donner procuration lorsqu'un membre élu est absent.

#### 1 Informations

##### 1.1 Bilan de la rentrée

Mélanie Hanquart, cheffe du Bureau des Activités Transverses de la Scolarité (BCATS), a présenté tout d'abord le périmètre de son service qui assure notamment la gestion des plateformes Parcoursup et MonMaster. Un bilan d'activité sera transmis prochainement.

Il est rappelé que chaque candidat peut déposer plusieurs candidatures, ce qui contribue mécaniquement à l'augmentation globale des dossiers à traiter. Il y a eu 85 060 candidatures en 2025 pour Parcoursup (soit + 25 %) et 14 975 pour MonMaster (soit + 22 %). Pour Etudes en France, il y a eu 7 384 candidatures, soit + 6 %.

➤ Cf. diaporama, pp. 9-11.

Christine Jollois, cheffe du Bureau des Inscriptions et du Suivi de l'Étudiant (BISE), est ensuite intervenue au sujet des inscriptions administratives. On observe une baisse générale des effectifs en Licence, tandis que les effectifs en Master demeurent stables. À ce jour, l'établissement compte 10 539 étudiants inscrits. Les inscriptions se sont clôturées le 19 septembre ; l'enjeu actuel porte désormais sur la régularisation des dossiers encore en attente (notamment ceux liés aux décisions de bourse).

➤ Cf. diaporama, pp. 3-8.

La baisse des effectifs touche l'ensemble des niveaux. On note également un taux de redoublement plus important en L1, possiblement en lien avec la mise en place des BCC, ce qui pourrait expliquer la diminution observée en L2. Jusqu'en 2024-2025, certains étudiants pouvaient « enjamber » une année, ce qui n'est plus le cas désormais.

Un nombre significatif d'étudiants a également annulé son inscription, invoquant principalement la difficulté d'accès au logement et le coût de la vie à Aix. Plusieurs choisissent ainsi de se réorienter vers des villes plus abordables.

Hélène Herbreteau, responsable de la Scolarité, souligne de son côté que certains étudiants interrompent leurs études pour chercher un emploi ou se réorienter vers des cursus plus professionnalisants.

Odile Thuillier, directrice adjointe à la vie étudiante et chargée de mission Formation Continue et Relations Socio-économiques, confirme que la question du logement constitue une problématique majeure, pleinement identifiée et prise en compte. Les services de la Mairie d'Aix ont été alertés.

Enfin, une baisse sensible du nombre de néo-entrants est également constatée. Madame Jollois conclut par une présentation du bilan chiffré de la rentrée 2025-2026, mettant en évidence ces évolutions.

#### **Points évoqués concernant la rentrée des L1 :**

- Les réinscriptions des étudiants déjà présents à l'université se sont globalement bien déroulées via le web.
- Les néo-entrants ont été moins nombreux à réaliser correctement leur inscription pédagogique en ligne. Beaucoup se sont présentés directement en scolarité une fois la plateforme IP Web fermée.
- La participation aux réunions de rentrée semble avoir été nettement inférieure aux années précédentes, ce qui aurait contribué à un manque d'information des étudiants sur les démarches d'inscription.
- Toutes les inscriptions n'ont pas pu être régularisées avant le début des cours.

Comme piste d'amélioration, N. Gala propose pour l'an prochain d'avancer les réunions de prérentrée de deux jours (lundi à mercredi début septembre), et de programmer celles des L1 dès le lundi.

#### **Retour général :**

Malgré ces points de tension, les présents s'accordent que la rentrée s'est bien déroulée : les inscriptions administratives et pédagogiques ont, dans l'ensemble, bien fonctionné.

#### **Autres éléments :**

- Pour les **diplômes d'établissement** (DE), un travail d'ajustement du calendrier est envisagé pour la prochaine rentrée.
- La question d'une possible tendance nationale concernant la baisse des effectifs a été posée à plusieurs reprises ; elle devra être vérifiée.
- Concernant la **réussite étudiante** et la mise en place des BCC, un travail d'analyse (comparaison 2023-2024 et 2024-2025) est en cours d'élaboration et sera présenté ultérieurement.

### **1.2 Lancement de la campagne CGEV (critères généraux d'examen de vœux)**

Pour la campagne Parcoursup 2026, il est rappelé que l'ouverture de la plateforme pour le paramétrage des formations interviendra en décembre 2025. Cette année, la remontée des éléments se fait en deux temps : d'abord les **capacités d'accueil**, puis les **CGEV** et attendus.

La Vice-Présidence Formation via la DIRFOR a diffusé un courriel d'information le 28 octobre comprenant les tableaux à compléter (capacités d'accueil, attendus et CGEV) en vue de leur transmission à la DIRFOR. Ce message a été pris en compte par le service Formation au retour de congés de la Toussaint, soit le 3 novembre. L'information a été transmise aux responsables de mention et aux DETU ([cf. mail du 3/11/2025](#)) afin que les documents demandés puissent être partagés avec le service Formation au 25/11. L'ensemble doit être transmis à la DIRFOR le 28/11.

### 1.3 Lancement de la campagne FIP (Fonds d'Investissement Pédagogique)

La campagne FIP a été lancée (cf. mail du 23/10/25). Comme chaque année, les composantes ont la possibilité de déposer des demandes de financement pour des projets présentant une **dimension pédagogique**.

Les candidatures seront envoyées aux services centraux après validation des conseils de départements, du comité des études et du conseil d'UFR selon le calendrier ci-dessous :

- **Lundi 8 décembre 2025** : date limite d'envoi des dossiers complets, après aval du conseil de département à l'adresse : [allsh-formation@univ-amu.fr](mailto:allsh-formation@univ-amu.fr)
- **Du 9 au 17 décembre 2025** : expertises (élus du comité des études)
- **5 janvier 2026** : présentation au comité des études
- **Mi - janvier 2026** : présentation au conseil d'UFR
- **Mars ou avril 2026** : présentation des lauréats et vote en CFVU

Il est précisé que ces financements concernent prioritairement des investissements pérennes, notamment en équipement matériel (par exemple, aménagement ou équipement de salles). Les projets ponctuels, notamment des actions pédagogiques limitées dans le temps, ont généralement peu de chances d'obtenir un avis favorable.

Marion Vieu rappelle par ailleurs qu'un financement peut également être sollicité via le CFA pour les formations en alternance. Néanmoins, celui-ci privilégie également les équipements durables et peut refuser la prise en charge de licences logicielles annuelles, non pérennes.

Question soulevée quant à l'**éligibilité des projets** :

*Réponse 1 - post CE – N. Gala : rappels concernant l'éligibilité des projets FIP « les projets devront être structurants sur le plan pédagogique ; ils pourront notamment concerner :*

- *des initiatives à l'attention de publics spécifiques (étudiants boursiers, étudiants en difficulté, étudiants en situation de handicap, étudiants éloignés ou empêchés, étudiants méritants, ...)* ;
- *des pratiques alternatives en matière d'évaluation ;*
- *des acquisitions de matériels dans le cadre de nouveaux projets pédagogiques ;*
- *l'organisation et l'équipement d'espaces pédagogiques alternatifs ;*
- *des projets pédagogiques s'appuyant sur des visites d'études, y compris virtuelles ;*
- *des mises en situations professionnelles, réelles ou virtuelles ;*
- *de nouveaux dispositifs d'accompagnement vers la réorientation ou l'insertion professionnelle ;*
- *... »*

*Réponse 2 - post CE – P. Brandt-Pomarès : « Ces dépenses [licences de logiciels] sont tout à fait éligibles. Cependant cela dépend de la dirNum qu'il faut consulter en amont (comme indiqué dans le dossier). Eric Olivier instruit cette procédure d'appel à projet. »*

### 1.4 Calendrier des instances 2025-2026

Le calendrier des instances pour l'année universitaire 2025-2026 a été présenté.

➤ Cf. diaporama pp. 13-14.

## Calendrier spécifique au CE

Il est prévu qu'une discussion soit engagée pour améliorer la procédure d'évaluation des FEB dans la séance de décembre, et que les projets FIP soient soumis au vote en janvier.

Les séances du **comité des études** ont lieu généralement le **premier lundi du mois**. Une modification est proposée pour janvier : la séance initialement prévue le lundi 5 janvier sera déplacée au **mardi 6 janvier**, afin de faciliter la disponibilité des participants au retour des congés de fin d'année.

De même, en avril le CE aura lieu le premier ET le dernier lundi.

Par ailleurs, comme en 2025, le travail d'évaluation des FEB aura lieu au mois de juin (CE et commission mixte).

Enfin, pour rappel, la composition du CE devrait évoluer, soit avant soit après les vacances d'hiver ; la date définitive des élections (renouvellement des élus du conseil d'UFR et comités d'études et recherche) sera communiquée prochainement par la DAJI.

Réunions complémentaires en lien avec la formation prévues cet automne/hiver :

- **19 novembre 2025** : réunion pédagogique licences (préparation campagne MOF).
- **12 décembre 2025** : accueil de lycéens pour une présentation des formations en Langues de l'UFR ALLSH.
- **20 janvier 2025** : réunion pédagogique masters (préparation campagne MOF).

## 2 Validation du compte rendu précédent (délibération)

N. Gala informe que Nadia Mesli ne peut plus être présente au Comité des Etudes les lundis matin car elle a des nouvelles responsabilités qui se chevauchent : elle a rejoint l'équipe de la Vice-Présidence Formation d'AMU. N. Mesli a néanmoins signalé par mail quelques coquilles qui ont été modifiées (page 5 : pronom personnel « Elle » -> « Il » ; Page 7 : « Trilingue » -> « Trilangue »).

Odile Thuilier précise également une modification à opérer, page 5 :

« À cela s'ajoute une règle structurelle : toute interruption d'études de plus de deux ans fait automatiquement basculer l'étudiant en formation continue. Ces missions, complexes, nécessitent un suivi attentif ».



« À cela s'ajoute une règle structurelle : toute interruption d'études de plus de deux ans oriente le candidat vers le service de formation continue. Ensuite, si le candidat n'obtient pas de financement il est inscrit sous le régime RENF (Repreneur d'Etudes Non Financée) en formation initiale. Mais la situation est à réexaminer lors d'une inscription suivante car le CPF peut être possiblement mobilisé, particulièrement pour les années diplômantes ».

**Vote à l'unanimité des présents et représentés (12 présents, 2 représentés = 14 votes).**

### 3 Campagne des tarifications formation continue et initiale (délibération)

#### **Introduction par Odile Thuillier :**

Concernant la campagne tarifaire nationale pour les inscriptions aux diplômes, il y a une légère augmentation. Cette augmentation est en lien avec les tarifs de la formation continue.

#### **Présentation par Fabrice Pellerin :**

La proposition à voter est celle de reporter les DIN (3 € pour les Licences et 4 € pour les Master). Cela permet de voir que nous restons sur une logique de tarifs fixes pour la partie Licence et Master et non plus sur des fourchettes avec une part variable, comme on a pu le constater précédemment. L'évolution est faible (donnée par le ministère), l'enjeu étant qu'il y ait un véritable accompagnement des stagiaires de la formation continue.

O. Thuillier ajoute que l'enjeu est aussi de prendre en considération certains publics qui ne sont pas en capacité de payer (notamment les repreneurs d'étude). Il y a donc la nécessité d'être au plus juste, choix politique fort de limiter les tarifs pour être accessible au plus grand nombre.

O. Thuillier rappelle qu'il y a une commission d'exonération qui fonctionne, qui prend en considération le quotient familial (il avait été décidé de ne pas descendre en dessous du seuil plancher de 600 €). Malgré cela, il peut y avoir des situations délicates qu'il faut traiter au cas par cas.

F. Pellerin ajoute que ce travail est conséquent mais invisible.

**Vote à l'unanimité des présents et représentés (12 présents, 2 représentés = 14 votes).**

### 4. Préparation à la campagne de MOF

N. Gala souhaite commencer à préparer la prochaine campagne de modification de l'offre de formation (le cadrage de la vice-présidence arrivera en janvier mais elle souhaite inviter les équipes à commencer la réflexion d'amélioration de l'OF). Elle rappelle, néanmoins, que nous sommes dans la 2<sup>e</sup> année de l'accréditation en cours, et que même si certaines modifications seront autorisées -qui ne l'étaient pas l'année dernière- il ne s'agit pas non plus de faire des grands changements à ce stade. Il faudra **viser les modifications qui ont un impact sur la réussite étudiante.**

Voici les points à traiter en priorité :

- **PPO**
- **Création d'une UE spécifique TEDS**
- **Préparation aux concours de l'enseignement (ex UE ProMEEF)**
- **Rythmes soutien et renforcé**

Ces sujets seront abordés lors de la réunion pédagogique avec les porteurs des mentions de licence le 19 novembre.

## 2.1 Cours PPO de la L3

Cela n'a pas d'impact pour la MOF en tant que telle, mais puisque l'on parle de l'OF il est important de rappeler que, pour ceux qui souhaiteraient modifier les contenus de l'UE PPO (L3), un appui pédagogique est possible grâce à Marine Dintrich – Accompagnatrice pédagogique rattachée au service formation.

## 2.2 Création d'une UE spécifique TEDS

Il est rappelé qu'il est obligatoire que toutes les formations aient une UE explicite TEDS. Aussi, les demandes de modification d'intitulé seront acceptées pour les UEs concernées. Cette année on a fait avec les moyens qui ont été les nôtres : socle commun (ressources disponibles sur Ametice) et complément par discipline (heures intégrées à des UEs taguées TEDS).

Pour l'année prochaine, il faut explicitement déclarer une UE de 3 ECTS.

La structure de la formation doit rester à moyens constants. Le service formation peut proposer de l'aide pour vérifier la conformité de l'UE.

Pour ce qui est des contenus, un groupe de travail (TEDS) piloté par la chargée de mission Cécile Bianchi et Marine Dintrich se poursuit pour un partage d'expérience entre départements et un travail commun à ALLSH.

## 2.3 Préparation aux concours de l'enseignement (ex UE ProMEEF)

Il est rappelé que la réforme de la préparation aux concours du second degré prévoit désormais que les étudiants y accèdent en L3. L'information est parvenue en avril 2025 pour une mise en œuvre dès la rentrée de septembre 2025, ce qui a nécessité une adaptation rapide des équipes pédagogiques en lien avec l'INSPE.

Cette réforme implique une évolution de l'architecture des formations (un groupe de travail se poursuit). Différentes possibilités s'offrent aux disciplines : création d'un nouveau parcours dédié en L3, ajustement des menus et options, création d'un DE spécifique, etc. La réflexion se poursuit également sur un accompagnement dès la L2 afin d'aider les étudiants à se projeter vers la préparation du concours.

### **Enjeux liés à la disparition progressive des masters MEEF**

Antoine Grandclément (Directeur du Département de Géographie, Aménagement et Environnement) rappelle que les Masters MEEF vont disparaître, le M1 MEEF n'étant plus proposé dès l'année prochaine. Or, les Départements y assuraient d'importants volumes d'enseignement. Se pose donc la question du repositionnement de ces heures dans le cadre de la nouvelle offre, notamment pour consolider une véritable préparation au concours.

### **Marges de manœuvre et articulation avec les Masters existants :**

Núria Gala souligne que l'enjeu porte désormais sur l'articulation avec le Master M2E, et plus largement sur la place des disciplines dans les parcours actuels. Les marges restent toutefois très limitées, le Master étant fortement cadré au niveau ministériel (quatre BCC dont un seul disciplinaire).

Un GT préparation au concours se poursuit dans l'UFR piloté V. André et N. Gala pour avancer dans la réflexion collective et au cas par cas selon la discipline.

## 2.4 Rythme soutien et intensif

Dans le cadre de la mise en place de l'offre de formation 2024-2028, il existe la possibilité de faire la licence selon trois rythmes<sup>1</sup> : régulier, intensif et de soutien.

➤ Cf. diaporama pp. 18-22.

Outre le **rythme régulier** (licence « classique » en trois ans), ce dispositif ministériel incite les établissements à proposer aux étudiants les rythmes soutien et intensif -à ce jour, ALLSH est la seule composante d'AMU qui ne s'est pas complètement saisi de cette possibilité.

### A) Rythme intensif

- **Rythme renforcé** : 72 ECTS par an (soit 6 ECTS de plus par semestre), permet à un étudiant de suivre des enseignements complémentaires issus d'une autre licence ou supplémentaires.
- **Doubles licences** : peuvent varier entre 84 et 95 ECTS par an (au lieu de 60 ECTS du rythme régulier) en ALLSH, licence Histoire de l'Art-Droit<sup>2</sup> et Lettres-Droit<sup>3</sup>.

Les doubles licences restent toutefois marginales (quoique valorisantes pour l'étudiant) : volume d'enseignements plus important que celui prévu dans une licence « classique ». Ce format semble par ailleurs davantage adapté à un public disposant d'une certaine maturité et autonomie.

### B) Rythme soutien

- **Licence en 4 ans** : il s'agit de proposer une année supplémentaire de 'remise à niveau'.
- **UEs supplémentaires** : il s'agit de créer une UE ou BCC supplémentaire avec des matières de 'remise à niveau'.

La différence entre les deux possibilités est la volumétrie horaire. La licence en 4 ans implique une année sans ECTS (ou un certain nombre d'ECTS par semestre). Il correspond à la possibilité pour un étudiant de réaliser sa licence sur une durée plus longue. Il ne s'agit en aucun cas d'une « punition pédagogique », mais bien d'un dispositif d'accompagnement, visant à offrir davantage de temps et d'outils pour favoriser la réussite des étudiants.

Gaëlle Sannier (SUIO) rappelle que l'appellation traditionnelle « L0 » est souvent perçue négativement par les étudiants. L'usage d'une dénomination plus valorisante, telle que « Année préparatoire », est mieux accepté. Le SUIO accompagne en effet ces étudiants autour de la réussite, de la construction du projet, de la projection professionnelle et de la connaissance des licences pro.

Des exemples sont donnés concernant la licence de Droit et la possibilité de l'utiliser comme modèle pour ALLSH (cf. diaporama).

Marine Dintrich et N. Gala indiquent avoir échangé avec la Vice-Doyenne Formation de la Faculté de Droit concernant l'organisation de cette année préparatoire. Le modèle présenté repose sur trois BCC complémentaires, composés d'enseignements spécifiques, hormis la MTU. Certains crédits peuvent déjà être obtenus au cours de cette année, ce qui constitue un levier de motivation pour les étudiants.

---

<sup>1</sup> <https://www.univ-amu.fr/fr/public/dream-u-la-personnalisation-des-rythmes>

<sup>2</sup> <https://allsh.univ-amu.fr/fr/formation/licences/licence-histoire-art-archeologie/double-licence-droit-histoire-art>

<sup>3</sup> <https://allsh.univ-amu.fr/fr/formation/licences/licence-lettres/double-licence-droit-lettres>

En Droit, la licence 'soutien' représente 244 HETD par semestre. Les étudiants qui la suivent ne bénéficient pas automatiquement de crédits supplémentaires. Il peut néanmoins être envisagé d'accorder les 6 ECTS de la MTU. Le passage en L1 au semestre suivant est conditionné à l'obtention des trois BCC (en Droit, une moyenne de 10 est requise dans chaque BCC).

Ce dispositif 'soutien' permet également à l'étudiant de tester certaines disciplines, de mieux comprendre les attendus et de réfléchir à son parcours (meilleure orientation).

Hélène Herbreteau souligne qu'en Sciences, deux dispositifs existent déjà :

- une première année de licence réalisable en deux ans, avec crédits associés,
- une année de remise à niveau, attribuant également des crédits, mais non redoublable. Elle rappelle toutefois que la transposition à ALLSH serait plus complexe, les maquettes étant plus diversifiées qu'en Sciences qui disposent de trois entrées principales en L1.

N. Gala précise que l'objectif est de proposer un véritable renforcement, comparable à ce qui est déjà mis en place en Sciences ou en Droit. Malgré les spécificités disciplinaires, des besoins communs sont identifiés, notamment en compréhension de textes et en expression écrite. Elle évoque la possibilité d'un premier bloc de culture générale, complété par un second bloc plus ouvert ou approfondi.

Elle rappelle que ce projet doit être discuté, enrichi et coconstruit avec les équipes, et que l'examen des choix opérés dans les autres composantes pourra être une source d'inspiration.

Enfin, le principe d'admission envisagé repose sur le « oui, si » : l'étudiant est accepté dans la formation à condition de suivre au préalable cette année préparatoire. La sélection s'effectuerait via Parcoursup. Si une généralisation dès la rentrée 2026 semble difficile, quelques licences intéressées pourraient envisager une mise en place progressive à l'horizon 2027-2028.

Hélène Herbreteau attire l'attention sur la charge de travail supplémentaire qui reposera sur les équipes enseignantes dans le cadre de la répartition des profils d'étudiants. Elle alerte également sur le risque de stéréotypisation dans l'orientation, consistant par exemple à proposer plus systématiquement la licence dite « initiale » aux étudiants issus de baccalauréats professionnels plutôt qu'aux titulaires d'un baccalauréat général.

Cela souligne ainsi la nécessité de veiller à une orientation individualisée, fondée sur les parcours et compétences de chaque étudiant, afin d'éviter toute logique de tri automatique.

#### **Autres points évoqués :**

- **M3C – Modalités de passage en L1**  
Le passage en L1 est conditionné à l'obtention d'une moyenne annuelle  $\geq 10/20$ .
- **Cumul d'ECTS et allègement en L1**  
La partie MTU prévoit un cumul de 6 ECTS (3+3), permettant un allègement des enseignements en L1.
- **Label « Ouverture à l'international »**  
Possibilité pour l'étudiant de suivre une UE supplémentaire de langue étrangère, autre que l'anglais, en vue de l'obtention de ce label.
- **Mobilité interne au sein d'ALLSH**  
Ouverture de passerelles vers une autre discipline de l'UFR ALLSH, sous conditions (prérequis et capacité d'accueil).

- **Financement DREAM U**

Dispositif financé sur les années 2027–2028 en phase expérimentale, puis envisagé pour une intégration dans la nouvelle offre de formation 2028–2032.

N. Gala ouvre rappelle que les travaux à venir devront être **collectifs**, le projet étant à **co-construire** car **spécifique aux besoins de chaque discipline**.

Fin de séance : 12h05.

*Compte-rendu rédigé par Laurène Ciccolini et Núria Gala.*